

## Via l'accueil en établissement du proche

### L'accueil de jour

L'accueil de jour est destiné aux personnes vivant à domicile et propose des accueils à la journée une à plusieurs par semaine. Les accueils de jour peuvent être accolés à des établissements d'accueil permanent ou sont autonomes. Des équipes pluridisciplinaires (aides-soignants, infirmiers, psychologue, ergothérapeute, etc.) proposent aux personnes accueillies des soins et de l'accompagnement mais également des sorties et des activités, alliant temps collectifs et activités individuelles.

[Chercher un établissement](#) [1]

### L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire offre la possibilité aux personnes en difficulté de vie d'être accueillies de plusieurs jours à plusieurs semaines, le week-end ou encore la nuit (ce que ne permet pas l'accueil de jour).

[Chercher un établissement](#) [1]

### L'accueil familial

Cette solution de répit permet l'accueil de personnes en difficulté de vie au sein de familles agréées auprès du Conseil Départemental.

[En savoir plus : l'association Famidac](#) [2]

## Via l'accompagnement à domicile du proche

### Par l'intervention de professionnels du domicile

Un ou plusieurs intervenants professionnels, par exemple salarié-s par un service d'aide à domicile, peut-vent intervenir auprès de la personne en difficulté de vie à son domicile une à plusieurs fois par jour pour l'aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

### Le baluchonnage

Initiative venue du Canada, [le baluchonnage](#) [3] est un service qui permet au proche aidant de passer le relais à un ou plusieurs « baluchonneurs » sur un temps plus ou moins long, 24h/24, à domicile. Cette solution reste néanmoins peu développée en France.

### La garde à domicile

Un professionnel se rend au domicile de la personne accompagnée à fréquence régulière ou continue afin d'apporter une surveillance.

### La garde itinérante de nuit

Les services de garde de nuit interviennent au domicile des personnes situation de besoin d'aide de 19h à 6h du matin. Il est question soit d'apporter des soins ou de s'assurer que la nuit se déroule

normalement.

### **Les nouvelles technologies**

Des solutions faisant partie des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), telles que la vidéo vigilance peuvent permettre à l'aidant de s'absenter dans une plus grande tranquillité d'esprit (pour lui-même et pour le proche qu'il accompagne).

### **Le portage de repas**

Les repas sont livrés au domicile de la personne en difficulté de vie. Ils sont généralement à réchauffer et peuvent être adaptés aux régimes particuliers (ex. : sans sel).

### **Via des vacances ou des séjours répit**

Partir en vacances, se détendre et se retrouver avec son proche, c'est possible !

#### **Des séjours adaptés**

- Des associations telles que [INT'ACT](#) [4], [Vacances Ouvertes](#) [5] ou encore [SIEL BLEU](#) [6] (liste non exhaustive) mettent en place des séjours de vacances, en partenariat avec l'[ANCV](#) [7] (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances)
- Les villages [Vacances Répit Familles](#) [8] : un concept innovant qui associe un village de vacances et une structure médico-sociale
- [L'UFCV](#) [9] (Union Française des centres de vacances et de loisirs) qui propose des séjours de vacances adaptés aux personnes en situation de handicap
- Les délégations départementales de l'[UNAFAM](#) [10] organisent, pour certaines d'entre elles, des séjours de vacances
- [France Alzheimer](#) [11] propose des séjours Vacances Répit Alzheimer

#### **Des séjours "à adapter"**

Il est également possible de partir en vacances avec son proche par ses propres moyens, sans s'inscrire dans le cadre d'un séjour adapté

**Pour préparer votre séjour**, vous pouvez :

- Prendre contact avec le syndicat d'initiatives ou l'office du tourisme du lieu où vous souhaitez partir afin de connaître les possibilités d'hébergements, de transports et de loisirs adaptés à la situation de la personne accompagnée
- Vous rapprocher des services de transports adaptés auprès de la [SNCF](#) [12] ou des [Compagnons du voyage](#) [13] par exemple.

## En savoir plus

Avec les dossiers thématiques :

- [Répit](#) [14]
- [Conciliation](#) [15]

**Source URL:** <https://www.aidants.fr/fiche-pratique-solutions-de-repit>

## Liens

- [1] <http://www.accueil-temporaire.com/qui-sommes-nous>
- [2] <http://www.famidac.fr/>
- [3] <http://www.france-repit.fr/tag/baluchonnage/>
- [4] <http://www.int-act.fr/>
- [5] <http://www.vacances-ouvertes.asso.fr/>
- [6] <http://www.sielbleu.org/>
- [7] <http://www.ancv.com/seniors-en-vacances>
- [8] [http://www.vrf.fr/VRF/web/node1\\_6781/accueil](http://www.vrf.fr/VRF/web/node1_6781/accueil)
- [9] <http://www.ufcv.fr/>
- [10] <http://www.unafam.org/L-Unafam-en-France.html>
- [11] <http://www.francealzheimer.org/actions-destin%C3%A9es-au-couple-aidantaid%C3%A9s/s%C3%A9jours-vacances-r%C3%A9pit-alzheimer%C2%AE>
- [12] <http://www.voyages-sncf.com/guide/accessibilite>
- [13] <http://www.compagnons.com/>
- [14] <https://www.aidants.fr/node/436>
- [15] <https://www.aidants.fr/node/438>